

## FICHE ACTION GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR

### COMMUNAUTES PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTE (CPTS)

#### VIGILANCE VERTE ET VIGILANCE JAUNE

- **Sensibiliser les professionnels** au repérage des personnes à risques et à la diffusion des messages de prévention auprès des patients et usagers.
- **Promouvoir les registres communaux de personnes vulnérables** auprès des patients et usagers.
- **Informer l'ARS de tout événement en lien avec la chaleur :**
  - o l'augmentation des consultations,
  - o l'augmentation des pathologies liées à la chaleur.
- **Transmettre à l'ARS :**
  - o Les **mesures proposées ou mises en œuvre** sur le territoire,
  - o Les **difficultés éventuelles rencontrées** sur le territoire.

#### VIGILANCE ORANGE : ALERTE CANICULE

- **Poursuivre et renforcer les actions mises en place aux niveaux vert et jaune.**
- **Diffuser l'information auprès des professionnels** du changement de vigilance.
- **Informer les membres de la CPTS** des actions à mettre en œuvre :
  - o organisation de la **remontée d'informations** de tout phénomène en lien avec la vague de chaleur, conformément aux circuits définis par la CPTS,
  - o **sensibilisation des patients et usagers** aux mesures préventives et curatives,
  - o incitation des populations fragiles à **rejoindre les lieux rafraichis ou climatisés** fournis par les mairies.

#### VIGILANCE ROUGE : ALERTE CANICULE EXTRÊME

- **Poursuivre et renforcer les actions** mises en place aux niveaux vert, jaune et orange.
- **Mobiliser les acteurs de la CPTS**, en cas de sollicitation directe de l'ARS.

#### LEVÉE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON

- En cas de passage en vigilance orange/rouge, établir un **bilan des actions** à transmettre à l'ARS.